151

L'INNOCENCE IVSTIFIEE EN L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES.

ADRESSEE AV ROY.

Dicam equidem licèt arma mihi mortémque minentur.

NN. 4. p. 1209.

M. DC. XXXI.

152

AV ROY.

SIRE,

Ceux qui escriuoient, ou parloient à Cesar, ignoroient sa grandeur; ceux qui n'osoient ny l'vn ny l'autre, son humanité. Ayant tousiours reconnu en vostre Majesté ces deux belles qualitez, principalement lors qu'elle me fit l'honneur d'agreer la response que ie feis aux libelles qui couroient contre le gouuernement de son Estat: Cette douce grauité qui reluit en vostre Majesté, & que vous departez également aux grands, & aux petits, me rauit en admiration: Daignant receuoir vn present si dispro-

portionné à sa grandeur, & en ce rencontre témoigner à tout le monde que ce n'estoit pas vne action moins digne d'vn grand Roy, Receuoir de petits presents, que d'en faire de grands. C'est ce qui me donne maintenãt le courage, & qui m'oste la crainte qu'vn esprit plus fort que le mien pourroit iustement auoir des menaces qui m'ont esté faites de la part de ceux qui se sont sentis touchez des veritez découlées de ma plume en ce premier discours. Car pour exposer encores au iour ces derniers traits de pinceau, & ternir les faulses couleurs dont lon a voulu embellir les rides du Manifeste qu'ils disent de Mõsieur. Quels tourmẽs, quels supplices, ne voudrois-ie souffrir? Autres fois il estoit permis aux plus scelerats de médire des plus innocens, pourueu qu'ils peussẽt embrasser l'effigie de Cesar. Il me sera glorieux de repousser les iniures faites à Cesar, pour conseruer l'honneur & l'autorité de Cesar. Quelqu'vn pourra dire que ce sont fruits hors de saison que ie presente à vostre Majesté, & que la responce qui en a esté faite par tant de bons esprits a deu suffire & satisfaire au

public, particulierement aux autheurs de tant de calomnies. Mais si ie ne me trompe, ils changeront d'aduis, quand ils considereront qu'aux ouurages des plus excellens Statuaires, quelque soin qu'ils apportassent pour les rendre parfaits, escriuoient ces paroles, *Ils faisoient*. Pour nous apprendre qu'il n'y a rien de si élabouré, ny de si accomply, à quoy l'on ne puisse adiouster.

SIRE, anciennement les Nautonniers pour rendre leurs sacrifices plus agreables à Neptune, auoient accoustumé d'oster le fiel & les entrailles aux Victimes qu'ils vouloient immoler. A leur imitation ie n'apporteray aucun fiel, ny amertume en ce discours, que contre la médisance & l'outrage que l'on fait à la verité. O donc saincte Verité fille du Ciel, ie vous inuoque, & vous coniure de faire voir que vous m'inspirez ces paroles, & que comme vous estes belle, simple, & naïue, elles sont pures, sinceres, & sans art, & en leur pureté i'examineray toutes choses, & feray voir qu'où les iniures abondent (comme au Manifeste auquel ie respons) les raisons defaillent. La

Prudence pourtant arrestera sur ce sujet mes sentimens, sans m'éloigner du respect que ie dois à des personnes de qualité si eminente. Traitant des affaires selõ leur dignité, leur poids, & leur merite: l'amour & la haine sõt deux Iuges passiõnez, qui ne peuuent faire iugement, ny de la beauté, ny de la laideur: Car l'amour emprunte des perfections pour l'obiet qu'elle cherit, la haine suppose des crimes à ce qu'elle haïst. Ie ne suis point de l'opinion de ceux qui estiment, que le public a interest que toutes sortes de vices, de fautes, & d'impietez, soient diuulguées, d'autant que celuy qui les dit tesmoigne vn aussi mauuais naturel, que celuy qui les publie & les inuente. S'il estoit permis d'enuenir aux iniures, comme ils ont faits en tous leurs escrits, l'on diroit des veritez mieux iustifiées, qu'ils ne supposent de mensonges & d'impostures. Et n'estoit, SIRE, que l'on ne peut endurer par vn exemple tres-pernicieux aux Rois, que leur auctorité sainte & sacrée soit mesprisée par les sujets, & foulée aux pieds à l'appetit des factieux, & des gens les plus noircis de cri-

154

mes, au lieu de repartir à leurs plaintes, & à leurs médisances, i'eusse couuert ce discours d'vne nuit & d'vn silence. Car mesme encores qu'il soit permis de parler, & d'escrire en faueur de la Majesté Royale; il faut toutefois que ce soit auec vn si grand temperament, & vne telle modestie, qu'il semble que l'on y ait esté contraint: pource que bien souuent, quand l'on croit excuser les Princes, l'on les accuse, quand l'on pare, l'on donne, & la main mesme encores qu'elle se porte naturellement en la défense du chef, quelquefois sans y penser luy donne vn contre-coup.

SIRE, ce n'est pas sans raison, que Theodore tres-excellent ioüeur de tragedies ne permettoit à pas vn de sa trouppe de se presenter sur le Theatre qu'apres qu'il auroit parlé, pource que les premieres impressions qu'il donnoit aux escoutans, prenoient vne si puissante assiette dans leurs oreilles, qu'ils attendoient auec silence d'vn si beau commencement vne meilleure fin. Cét ordre se pratique en toutes choses, & neantmoins le Cogneux en son Manife-

ſte ne l'obſerue pas. Car le commencement en eſt ſi ridicule, les raiſons qu'il employe pour fonder ſes impoſtures ſi ruſtiques, & ſi éloignees du ſens commun, qu'ils oſtent le deſir à ceux qui le liſent d'en continuer la lecture. Les choſes du monde les plus fabuleuſes ont quelque ſujet. Le fard meſme a au deſſous quelque corps ferme & ſolide. Mais en ce qu'il propoſe il n'y a rien que des Idées, & des abſtractions d'eſprit, qui n'ont Eſtre que dans vne imagination preuenue & preoccupée de quelque paſſion. Car, qui eſt celuy qui ſe pourra perſuader, que le Cardinal de Richelieu, veu ſa qualité & ſon proceder, tourne ſes penſées, porte ſes deſirs, conduiſe ſes actions ſur la Monarchie ? Puis que tout le monde reconnoiſt qu'il n'y a eu iamais de miniſtre ſi auant dans les bonnes graces de ſon Maiſtre comme il eſt, qui ait moins donné de priſe, de ſoupçon, & de ialouſie à ſon maiſtre. Il s'abaiſſe le plus qu'il peut, auec crainte & reſpect auprés de V. M. meſurant ce qu'il doit faire, plus par voſtre condition, que de ſa fortune. Il luy attribue touſiours, (comme il doit)

il doit) l'honneur des grands exploits, qui appartiennent veritablemẽt à voſtre courage, & il decline l'enuie le plus qu'il peut. Et quelques glorieuſes actions où il ait part; il les dirige entiere à la gloire de voſtre Majeſté, & à l'vtilité de vos ſujets: n'ignorãt pas qu'il y a ordinairemẽt plus d'enuie que de bon-heur. Si les accuſations de ſes ennemis eſtoient veritables, Monſieur auroit eu grand tort d'auoir ſi long temps caché ſes deſſeins, d'autant qu'il faut eſteindre la tyrannie quand elle ſe forme, eſtant plus aiſé de preuenir le mal, que de le repouſſer. C'eſt vn crime de taire & de receler vne conſpiration qui ſe trame contre le Prince. Ils fondent leurs chimeres & leurs opinions ſur ce qu'il ſe trouue, qu'en la Genealogie du Cardinal, l'on le fait deſcendre de Louïs le Gros. Ils diſent, que toutes les charges les plus releuées du Royaume ſont en ſes mains, les ports de mer, les places, & l'argent, & que ce ſont des degrez & des circonſtances violentes pour arriuer à la Monarchie. Ils deuoient adiouſter, qu'il poſſedoit les cœurs & les courages des plus habiles, & des plus vaillants, puis

qu'en vn Estat c'est là le crime des crimes. Pour l'argent il ne faut pas grande responſe, les fauſſetez & les menſonges naturellement ſe contrarient, & ne ſont point liées ny vnies: car s'il fait vne ſi prodigieuſe deſpence qui eſgale & ſurpaſſe de beaucoup celle de V. M. il eſt bien mal-aiſé, quelque dexterité & ſoin que prenne le Surintendant pour ſoulager le peuple, veu la neceſſité d'argent où l'on eſt pour les exceſſiues deſpences de la guerre qu'il a fallu faire, que le Cardinal puiſſe theſaurizer. Ils trouueront que tous les mulets dõt ils parlent, n'eſtoient chargez que d'auoine & de foin, pour repaiſtre des aſnes comme ils ſont.

POVR ſa genealogie, l'on ne peut trouuer mauuais que l'on releue la grandeur de ſon extraction, & ſi l'on le comble par tout des loüanges de ſa race, il en eſt quelque choſe, puis que l'enuie & la haine qui ont touſiours les yeux ouuerts, n'y trouuent rien à mordre. Ce n'eſt pas d'auiourd'huy que l'on a exaggeré la naiſſance des grands perſonnages, puis qu'anciennement l'on leur perſuadoit qu'ils eſtoient deſcendus des Dieux, afin

qu'ils entrepriſſent plus hardiment, & executaſſent plus heureuſemẽt ce qu'ils entreprenoient. Auſſi Diomede parlant de la valeur d'Hector diſoit, que Mars ſous vne forme humaine l'accompagnoit par tout, ce qui le rendoit inuincible. En fin l'on peut dire du Cardinal auec Eloge d'honneur, que ſes Anceſtres quand ils ſeroient yſſus de la race des Dieux & des Rois, ſeroient autant honorez d'auoir vn tel ſucceſſeur, qu'il ſçauroit eſtre d'auoir eu de tels predeceſſeurs.

POVR les honneurs & les charges, le Cardinal n'a pas deu reſiſter, ny à voſtre bien-veillance, ny à voſtre liberalité. Ignorent-ils que les vrayes richeſſes des maiſtres, & les biens-faits qu'ils font à leurs ſeruiteurs, ne prouiennent d'autre tige que de leur fidelité, & de leurs ſeruices, & qui leur font meriter ces recompenſes par leurs ſoins & leur loyauté: comme ſi les hautes dignitez, & non pas la vertu de courage, gouuernoient les Empires? Ne ſçait-on pas que l'Eſtat ſera touſiours redeuable aux ſalutaires ſoins que ce grand Cardinal a rendus &

rend tous les iours au seruice de V. M. qui s'est rendue maistresse au milieu de tant d'affaires espineuses, estrangeres & domestiques? Tous les plus excellents personnages ont tiré la grandeur de leur maison de cette souche. C'est vn desir naturel aux grands courages de se porter tout à la gloire. Personne aussi n'a iamais desiré plus que luy de s'acquerir de l'honneur par sa vertu, & rien ne le surpasse en cela. Il se moque & mespriſe leurs discours, estant bien informé, que les grandes fortunes sont battues des flots & des vents de l'enuie : ses ennemis sont aussi pleins d'inuentions que de desir de luy nuire. Ils manquent de subiet, & non pas de mauuaise volonté : & ceux qui le blasment ne se peuuent plaindre que de la grandeur de son courage, & de sa magnanimité qui esclaire toutes ses actiõs, & qui l'a rendu digne d'estre plainement regardé de l'aspect radieux, & animé de la salutaire influence de V. M. qui l'a chery dés lors qu'il est entré en son seruice, par vne liaison d'esprits causée parauanture par vne occulte conspiration des Astres. Continuez donc, SIRE, de

iour en iour à l'aimer, conſeruez-le comme vn bien public, enuoyé de Dieu pour la conſeruation de voſtre Eſtat & de voſtre perſonne: qu'elle ne prenne aucune creance à ceux qui le voudroient éloigner de la confiance où il eſt auprés de vous: ſes ennemis qui ſont les voſtres, voudroient que V. M. pour luy nuire ſe dépoüillaſt de toute vertu Royale, & s'expoſaſt à l'ire de Dieu en s'abandonnant à leurs mauuais deſſeins. Les eſtrangers meſme ne deſirent rien tant que ſon éloignement. Tous les artifices que vous voyez ne tendent qu'à cela; Les Eſpagnols gagneroient pluſieurs batailles ſi vous le perdiez: Ils ont eſté plus tourmentez par voſtre vertu depuis qu'il eſt dans les affaires, qu'ils n'ont eſté depuis cinquante ans. Voſtre ſeul nom & voſtre ombre ont arreſté le cours de leurs horribles deſſeins: En luy faiſant du bien V. M. en reçoit elle-meſme, & quelque honneur que vous luy donniez, vous en ſerez loüé des gens de bien. Le merite d'vn ſi grand Miniſtre ne ſe peut mettre à pris, puis que par ſes actions il a vaincu & ſurmonté l'enuie: ce ſeront des

ſtatues viuãtes au moins, que V. M. dreſſera dans les cœurs de ſes ſujets, qui ne periront iamais: ce ſeront autãt de tẽples qu'elle éleuera, & de trophées qu'elle erigera à ſa gloire. Il n'y a rien qui ait acquis la qualité de grand au Roy Alexandre, que d'auoir par ſes liberalitez & emplois donné le moyen à ſes ſeruiteurs de faire paroiſtre leur courage en le ſeruant: Seruiteurs ſi paſſionnez qui ſe ſont precipitez à tous perils, pour ſe rendre dignes de ſes biens-faits. Auſſi diſoit-il que leurs conſeils & leur valeur eſtoient les aiſles qui auoient aidé à l'éleuer iuſques au Ciel, & le mettre au nombre des Dieux.

Povr les Ports de mer la loy de bien ſeance qui porte ſon troſne par tout, les donne & les attache à ſa charge de Surintendant des mers. V. M. en verra icy bas les conſequences. Pour les places ceux qui s'en plaignent voudroient bien qu'on les donnaſt à ceux qui ſont capables de les en ſeruir, & nõ à ceux qui ſont plus aſſeurez à V. M. comme il eſt bien raiſonnable. Qui apporte ſa teſte dans le Louure, apporte quant & quãt aux pieds

158

de V. M. la demiſſion de ſes places & de ſes charges, car alors qu'elle ceſſe de ietter les yeux fauorables ſur qui que ce ſoit, de telle condition qu'il puiſſe eſtre, il a vn pied dans la foſſe & dans la ruine. Et tout ainſi que l'on admire ceſte belle Iris par la viuacité de ſes couleurs, qu'elle a donné ſubiet d'eſtre appellée fille d'admiration, elle n'eſt neãtmoins qu'vn effect des rayons du Soleil. Car à meſure que ce bel Aſtre ſe retire de la nuée, ou s'approche, elle ſe défigure, ſe perd & s'euanouït. De meſme les Fauoris, les Parelies & les Images du Prince, lors qu'il ne luiſt plus ſur eux ny pour eux, tombent dans le neant: c'eſt pourquoy il n'y a rien à craindre.

SIRE, il y a de petits animaux qui ont l'eguillon ſi ſubtil, & le venin ſi penetrant, qu'il eſt tres-difficile quand l'on en eſt attaint d'y apporter le remede, ſi l'on ne preuient le mal du commencement. La Calomnie a les meſmes qualitez, ſes traits ſont ſi acerez, & ſon poiſon ſi bien preparé, qu'il eſt mal aiſé ſi l'on n'y prend garde de bonne heure d'en euiter la rencontre. A cette occaſion vn grand

Peintre luy peignit le visage d'vne beauté excellente, bien coloré & plein d'attraits, & luy donna pour compagnes la tromperie & la trahison : la verité la suit de fort loin, qui la fait en fin paroistre ce qu'elle est: afin de nous apprendre d'en fuir les premiers regards, si nous en voulons esquiuer les charmes. Il en est ainsi de tous leurs libelles, lesquels pour se rendre agreables ont receu cette touche, cette peinture, & ce coloris ; Ce n'est qu'amour, fidelité, l'interest du bien public, le soulagement du peuple, la conseruation de vostre Estat, & de vostre personne. Tirez le rideau, leuez le masque, vous découurirez à nud la deformité qui abuse le monde. Vous trouuerez que leurs cœurs, leurs langues, & leurs plumes, ioüent à diuers ressorts : vous trouuerez que les pierres angulaires de leurs conseils sont le desir de regner, l'iniustice, l'ingratitude, l'ambition, & la felonnie. Vous trouuerez que par ces belles Images, ils tentent les secrets de l'Estat, & sappent les fondemens de la Monarchie. Car en blasmant les charges & les honneurs qu'elle depart à son principal

Mi-

Miniſtre, qui n'agit que par vous, & qu'ils couurent de crimes, ils l'accuſent de peu de iugement, & de mauuaiſe élection. Quand ils blaſphement contre l'honneur de voſtre Majeſté, le publiant contre toute verité vn Prince qui n'agit pas de luy-meſme, qui marche par les nerfs d'autruy, qui n'aime & qui ne hayſt que ce qu'on luy imprime, qui ſouffre vn Maire du Palais, qui ſe deſpoüille de la puiſſance Royale pour l'en reueſtir, qui par luy meſme ne gouuerne ſon peuple; en fin qui eſt repreſenté ſous le nom emprunté du plus proche heritier de la Couronne: Ne plus ne moins que l'on fait aux tragedies vn Roy auec ſon bãdeau Royal tenant ſon ſceptre en la main, comme vne perſonne muette qui ne peut ioüer ſon roolle s'il n'eſt ſouflé, qui ne parle que par commentaire & interprete: Et vn ſeruiteur au contraire qui commande auprés de luy abſolument, qui ioüe ſon perſonnage par excellence, qui fait retentir le theatre, remplit d'admiration les eſcoutans: Qu'eſt-ce autre choſe ſinon expoſer la Couronne, & l'Eſtat de V. M. à la haine & au meſpris de ſes ſu-

jets? Qu'eſt-ce autre choſe que taſcher de faire deſirer vn autre Chef en la place que vous rempliſſez ſi dignement?

ENTRE tant d'exemples dont les hiſtoires ſont remplies de Princes qui par ces fauſſes Peintures ont eſté ſurpris, ſe preſente le grand Roy Dauid, qui ſe vit en vn inſtant au danger de perdre ſon Eſtat & la vie. Son fils Abſalon apres vne ſi longue abſence de la Cour, & tant de pardons receus de ſon pere, ne trouua point de chemin plus aiſé, ny plus court, pour le ruyner, que de meſdire de ſes deportemens. Tous les matins auparauant que le Roy fuſt leué, il ſe rendoit à la porte du Palais, careſſoit l'vn, ſoffroit à l'autre, s'enqueroit familierement des affaires d'vn chacun, leur diſant que ſon pere n'auoit ſoin que de ſes plaiſirs, qu'il eſtoit manié par les ſens d'autruy, que Ioab ſon General d'armée & ſes freres diſpoſoient de l'Eſtat à leur volonté, chargeoient le peuple extraordinairement, qu'ils eſtoient les Rois en effect, que ſon pere ne l'eſtoit que de nom; & que s'il eſtoit en ſa place il gouuerneroit toutes choſes au contentement de tous, & leur

169

rendroit vne bonne & briéue Iuſtice. Ce peuple facile, qui ne s'arreſtoit qu'à l'apparence ſpecieuſe de ſon diſcours, & qui ne penetroit pas dans les parricides intentions d'Abſalon, ſecoüa le ioug & s'éleua contre ſon Roy, conſtituerent Abſalon en ſa place, qui receut peu apres la punition qui ſuit touſiours ceux qui s'éleuent contre leurs Rois Si ce grãd Roy, affermy ſi long temps en ſon Royaume, qui ſert à tous les autres Rois de patron & d'exemple pour ſa pieté, ſa valeur, & ſes vertus, s'eſt veu en vn point ſi perilleux pour de ſimples paroles : Combien V. M. qui commence encores (s'il faut ainſi dire) à pouſſer dehors les boutons, les fleurs, & les fruits de ſon courage, dont elle a deſia donné tant de preuues, doit-elle craindre, & punir la médiſance de ceux qui veulent & taſchent de noircir les genereuſes actions, les victoires, & les triomphes, qu'elle a acquis par ſa propre vertu ſur ſes ennemis eſtrangers & domeſtiques ? Que ſi des paroles qui paſſent, & ne s'arreſtent point, ont fait vn ſi grand effort, que ne pourront les eſcrits ? qui aſſiegent & ſe-

iournent dans les eſprits & les penſées du peuple naturellement leger ; & qui s'ennuye ſouuent des choſes preſentes, deſtourne les yeux du Soleil qu'on voudroit bien leur faire croire eſtre couchãt, pour les porter ſur celuy qu'on ſouhaitte eſtre veu comme leuant, & qui tournant toutes choſes au pis, croit touſiours le mal, rarement le bien.

SIRE, Encores que la verité ſoit ſi forte, qu'elle ne ſe faſſe pas ſeulement connoiſtre ce qu'elle eſt, mais d'vn meſme rayon elle faſſe voir le menſonge, comme la ligne droite ſe iuge elle-meſme & l'oblique; il luy faut du temps bien ſouuent pour faire ſes preuues. Ainſi les deportemens les plus innocens des gens de bien ont beſoin quelquesfois d'eſtre iuſtifiez, d'autant que nos actions eſtant conformes à la vertu ſont regardées en ſoy, & au reſpect du public, & combien que le teſmoignage d'vne droite conſcience leur ſoit vne excuſe abſoluë, toutesfois pour vne plus entiere ſatisfaction, la bonne renommée eſt grandement neceſſaire pour noſtre prochain. Les Princes ſingulierement ſont obligez

à ſuiure cét ordre; car tout le monde iette les yeux ſur eux comme eſtans propoſez ſur vn theatre où l'on remarque de loin la moindre tache qui ſoit en eux, leurs qualitez eminentes les aſtraignent de monſtrer les moyens qu'ils ont de defendre leur innocence, & ſe purger de ce dont ils ſont accuſez. Ces raiſons treſpuiſſantes me feront reſpondre en peu de paroles à ce qu'ils diſent, que V. M. ne prend aucune part en ſes affaires: & feray voir que tout ainſi qu'il n'y a perſonne en voſtre Eſtat ſi peu iudicieux, qui ne donne à la gloire de ſes armes, & à ſon courage tout ce qui s'eſt paſſé de plus releué: Ainſi aux ſuccés de la iuſtice, à commencer au Mareſchal d'Ancre, Chalais, d'Ornano, Meſſieurs de Vẽdoſme, & aux autres rencontres qui ſont tombées dans les affaires, qu'il a eſté le principal directeur des Conſeils. Les plus ſpirituels & penetrans eſprits de la Cour ſçauent d'vne ſcience certaine, que vos Miniſtres n'en ont eſté que les formes Aſſiſtantes & non Informantes, & qu'ils ont aydé ſimplement & fortifié par leurs aduis, les genereuſes reſolutions & bons mouue-

mens naturels que V. M. a touſiours eu pour biẽ regir & donner la paix à ſon pauure peuple: duquel elle a preferé les intereſts aux ſiens, & à ceux meſmes de ſon ſang, ſçachant bien qu'vn Eſtat doit eſtre gouuerné au profit, nõ de ceux qui en ont la conduite, mais de ceux qui leurs ſont commis. Auſſi en tous ces attentats, & conſpirations qui l'intereſſoient en l'Eſtat, en la vie, & en l'honneur, elle a touſiours trauaillé d'office, & de ſon propre mouuement. Le Miniſtere de la Royauté donne aux Roys des moyens & des conſeils particuliers qui ne tombent pas dans les eſprits de leurs Miniſtres, & ne ſe trouuera peut eſtre iamais Prince qui excelle en ceſte partie comme vous. Car par vne preſence d'eſprit miraculeuſe vous trouuez incontinent ſans tourner le point principal, le centre du cercle, & le remede aux affaires les plus eſpineuſes, où vos miniſtres ſouuent, quelque raffinez & conſommez qu'ils ſoient en toutes choſes, n'y vont qu'aux attaintes.

La Iuſtice que V. M. prit du Mareſchal d'Ancre, teſmoigne aſſez ce que ie dis. Nous voyons neantmoins que le Co-

gneux pour ternir sa reputation, l'accuse tacitement d'iniustice, & pour reparer aucunement les offenses & mauuais offices qu'il a rendus à la Reine mere auprés de son maistre, dit que cét homme n'estoit point meschant de son naturel. Sur quoy ie ne puis taire à V. M. vne rencontre qui arriua à Mouceaux sur ce subiet vn peu auparauãt la mort du feu Roy. La Reine mere estãt à Paris enuoya Cõchine le visiter de sa part : ayant commãdé au sieur de Frontenac de luy donner à disner, luy fit apres disner courre vn cerf dans le parc, puis apres Conchine prit congé du Roy pour retourner le mesme iour à Paris trouuer la Reine. Quand il fut éloigné à veuë, le Roy se tourna vers ceux qui estoient proches de luy, au nombre desquels i'auois l'honneur d'estre, Voyez, dit-il, l'homme qui s'en va, s'il arriuoit faute de moy, il gouuerneroit absolument mon Estat, & le gouuerneroit mal. A ces paroles presagieuses nous baisâmes tous la veuë. Quelque mois apres le Roy deceda, & resentismes comme nous resentons encores auiourd'huy les trop veritables effects de

cette prophetie, & quelques reſtes du gouuernement defectueux des femmes.

POVR Chalais, ie ne m'aideray que d'vne ſeule raiſon tres-conſiderable pour clorre la bouche, & pour monſtrer que ce n'a pas eſté par la ſuggeſtion du Cardinal ny de perſonne, que Chalais a confeſſé tãt de crimes execrables, mais qu'ils ont eſté tirez de la pure verité de ſa conſcience: car il eſt bien aueré que Chalais eſtant condamné, & ſon Arreſt luy ayant eſté prononcé, Monſieur des Cartes Iuge d'vne entiere reputation, l'vn des plus anciens de la chambre, & Monſieur de Lourme, homme tres-integre, & des premiers du Parlement de Bretagne, ayans eſté commis pour l'interroger apres ſon Arreſt prononcé, ils luy dirent qu'il couroit vn bruit qu'il auoit auoüé tous les crimes dont il eſtoit chargé, par induction, par crainte, & par eſpoir d'auoir ſa grace, de laquelle ſe voyant priué & proche de rendre compte de ſes actions deuant Dieu, ils le coniurerent de dire ce qui en eſtoit, & s'il auoit chargé quelqu'vn au preiudice de la verité & de ſa conſcience, qu'il euſt à le declarer. Sur

quoy

quoy il proteſta, qu'il n'auoit rien dit qui ne fuſt veritable, excepté pour le regard de Madame de Cheureuſe, & qu'il ſeroit bien meſchant, & bien inſenſé, de ſe couurir de tant de crimes horribles, & d'en charger des innocens, pour ſatisfaire à la paſſion d'autruy, & à la perte de ſon ame. Voilà vne preuue tirée en la derniere ligne de la vie qui ne peut eſtre debatue ny contredite de perſonne.

POVR le grand Prieur, il ſe trouue qu'en l'vne des depoſitions de Chalais, il auouë qu'il ſe rencontra dans vn conſeil, où le grand Prieur eſtoit, & ceux de ſa faction, où il propoſa pour tirer le Mareſchal d'Ornano hors de priſon, qu'il falloit poignarder le Cardinal, & s'en aller en Flandres s'ils eſtoient preſſez: Car s'eſtans défaits de luy, ils diſpoſeroient comme ils voudroient de V. M. qu'ils repreſentoient toute autre que ſes actions le font paroiſtre. Le reſpect m'empeſche de m'eſtendre ſur les autres propoſitions imaginaires qui furent miſes ſur le Bureau, V. M. en ſçait les breues & les longues; & ſi ie ne me trompe elle en parle auec vne grande retenue à la fin

de la lettre qu'elle enuoye pour reſponſe au Manifeſte de Monſieur, où il parle en ſes termes, Ie ne dis rien des abominables eſperances que quelques vns ont conceu à mon preiudice, ny des deſſeins que i'ay découuerts depuis peu qui concernent ma propre perſonne; ils ſont tels que ceux qui les entendront en auront horreur. Ces paroles, cõme ie croy, ſont les ſuites dés conſeils que ie tais. Madame de Fargis a la clef de ce chifre, & pourroit facilement diſſoudre ces enigmes ſans œdipe.

POVR le Mareſchal d'Ornano, le Cogneux n'en deuoit point parler pour ſon honneur, d'autãt que le Mareſchal a eſté puny par la priſon pour de moindrés fautes que celle du Cogneux, qui en a receu recompenſe. C'eſt ce que tout le monde trouue à dire. Le Mareſchal d'Ornano au lieu de ſe ſeruir de ſa premiere priſon, de la liberté, & de quelques biẽsfaits qu'il auoit receus de V. M. ſe meſla dans les pratiques des femmes, & de quelques ieunes éuentez, qui luy mirent en la teſte qu'il eſtoit redouté à cauſe de ſon Maiſtre, & luy mirent tellement la vanité en

164

l'ame, qu'il se vantoit en beaucoup de lieux ; que si l'on ne le faisoit Mareschal de France, qu'il appuyeroit les sollicitations que les plus grands faisoient à Monsieur, à fin de le faire sortir de la Cour. V. M. en ayant eu aduis, où l'on luy representoit par des raisons tres-fortes qu'il falloit ou l'arrester, ou le faire Mareschal de France : toute courageuse qu'elle est combatit pour l'arrest, ne pouuant ny gouster, ny consentir que par crainte, & pour l'empescher de faire du mal, l'on luy fist du bien, & deux iours deuant Noël eut dessein de le faire loger : mais le Cardinal modera la doze, croyant que vos biensfaits pourroient retenir le Mareschal en son deuoir, & Monsieur en l'entiere obeïssance qu'il luy doit naturellement. Peu de temps apres le Mareschal s'engagea plus que iamais dans les intrigues, enuoyant l'vn de ses amis deuers des principaux Gouuerneurs du Royaume, à fin de tirer asseurance d'eux, qu'au cas que Monsieur se retiraſt de la Cour pour quelque mescontentement, ils le receuroient en leurs gouuernemens, ce dont ils donnerent

aduis à V. Majesté, qui estant aduertie de ceste menée le fit arrester auec Modene & Dehajan son principal Conseiller; & s'il ne fust point mort d'vne suppression d'vrine, l'ordre estoit donné de le mener à la Conciergerie. C'est pourquoy ce sont des calomnies tres-noires, de dire qu'il a esté empoisonné.

POVR Monsieur de Vendosme, encores que tout le monde sçache ce que contient l'abolition qu'il a obtenuë de V. M. qu'il ait tasché de diuertir le peuple de l'obeïssance qu'il doit à ceste Couronne: qu'en Bretagne il se soit fait appeller Monsieur le Duc sans queuë: qu'aux prieres de l'Eglise il ordonnoit que l'on prieroit en ceste forme, *pro famulo tuo Duce nostro* : que plusieurs fois il ait tasché de corrompre par argent le sieur de Cangé lors Lieutenant dans le Chasteau de Nantes: qu'il se soit seruy du Pere Georges Recolet, lequel sous pretexte de Predications & Confessions disposoit les femmes d'eminente qualité, à fin de persuader à leurs maris de prendre son party: qu'il ait tasté le poux de la Noblesse, des Parlemens, Chambre des Cõ-

165

ptes, & du tiers Eſtat: & qu'il ait tẽté toutes ſortes de moyens pour ſe faire Duc de Bretagne: L'ambition eſt vn vice tres-humain & naturel qui approche fort prés de la vertu: les plus gẽs de bien ſe laiſſent aucunefois emporter à cét eſclat ſi apparent. Ce n'eſt pas que i'approuue ce qu'il a fait, & n'a pas failly tout ſeul: car il en faut imputer la premiere faute au feu Roy Henry III. & au defunct Roy, d'auoir gratifié feu Monſieur de Mercœur marié à l'heritiere de Ponthieure, nonobſtant les tres-humbles remonſtrances qui luy furẽt faites par les Eſtats du païs, & de ſes principaux Miniſtres, qui luy en repreſenterent les intereſts & les conſequences, commanda au Chancelier de Chiuerny d'en ſeeller les Lettres de prouiſion, lequel prit vn acte ſigné des quatre Secretaires d'Eſtat, contenant que c'eſtoit contre ſon ſentiment, & par le tres-exprés commandement du Roy, qu'il y appoſoit le ſceau, ſous lequel il eſcriuit encores de ſa main propre la meſme proteſtation. Le feu Roy fiſt la meſme faute à l'endroit de Monſieur de Vendoſme; quelque intereſt qui luy fuſt

repreſenté, ne laiſſa pas de luy donner le gouuernement de Bretagne. Et le feu Cardinal d'Oſſat eſcriuant à Monſieur de Villeroy s'eſtonnoit grandement de ce que ſa Majeſté ne conſideroit l'importance que c'eſtoit de donner vne puiſſance à vn Prince qui dans vn gouuernement, a ou peut auoir des pretentions vieilles ou preſcriptes qu'elles ſoient, trouuent touſiours aſſez de port & de faueur quand les occaſions s'offrent. Et pour monſtrer que ces pretentions en ce temps là meſme n'eſtoiẽt point mortes, Madame de Mercœur, toute ſainte que elle eſtoit, dãs le Factum qu'elle preſenta à Meſſieurs de la grand' Chambre contre le Comte de Vertus pour la terre de Cliſſon, elle appelle les traittez de Guerande & de Nantes, par leſquels ceux de cette maiſon renonçoient au droict & pretentions du Duché de Bretagne, extorquez par force & violence, par des gens qui reſſembloient aux larrons qui croyent vous donner la vie quand ils ne vous l'oſtent pas. L'on ſe trompe de croire que les pretentions que les Princes ont ſur quelques Eſtats, meurent dans les

familles; ils s'y repoſent ſeulement. Ainſi les ſerpens ſe laiſſent manier auec aſſeurance quand ils tranſiſſent de froid; ce n'eſt pas qu'ils n'ayent du venin, mais il eſt aſſoupy. N'allons donc point irritant l'ambition & le courage des grands, puis qu'il faut touſiours octroyer en vn Eſtat la moindre puiſſance à celuy qui a le plus de naiſſance: A plus forte raiſon à celuy qui croit y auoir quelques pretentions. L'Empereur Othon connoiſſant par experience ce penchant, & combien le deſir de regner fondé ſur le courage des Princes & le moindre pretexte ſollicite les cœurs genereux, eſtant proche de ſa fin diſt à Cocceius Nerua: Mon neueu ſouuenez-vous que vous auez eu vn oncle Empereur, & ne vous en ſouuenez pas trop auſſi. Sur ce conſeil Charles Quint en fonda l'vn des douze qu'il laiſſa au Roy Philippe ſon fils: où il luy recommandoit de ne donner point aux Grands de ſon Royaume qui auroiét quelques pretentions, les gouuernemẽs de conſequence, ny la conduite des armées, mais bien les charges les plus eminentes proche de ſa perſonne, parce qu'il

en receuroit de l'honneur, se deliureroit de la crainte d'vne rebellion, & sous ombre d'honneur les tiendroit insensiblement en arrest. Par ces maximes les Roys conseruent leurs seruiteurs. Car ils leur ostent le moyen de remuer & de se perdre. En matiere d'Estat il faut tout craindre, d'autant que ce qui est vne fois arriué, peut encores arriuer; Et ce qui n'a point encores esté, peut estre. Vostre Maiesté ne fera pas les fautes qu'ont fait vos predecesseurs, & se sert de ces maximes au gouuernement de Bretagne, ayant honoré vne personne qui est trop attachée à vostre fortune pour vous donner de l'ombrage, comme les autres Gouuerneurs ont fait, puis qu'il est mal auec la Reine mere & Monsieur, pour n'auoir voulu tenir l'honneur & le bien que de V. M. Outre que sa charge de Surintendant des mers a vn grand rapport & doit estre inseparable de ce gouuernement. C'est la raison pourquoy les Estats ont demandé le Cardinal pour Gouuerneur: Car toute la Prouince consiste en ports & en haures, ausquels le Gouuerneur ayant tousiours pretendu commander à

ce

ce qui touche la marine, & l'Admiral de France au contraire, ce different n'a pas seulement entretenu la Bretagne, mais la Cour en trouble, & le commerce cessant au païs au sujet de ceste diuision, qui en est l'ame, ils ont esté fort aduisez de supplier V. M. d'vnir ces deux charges en vne mesme personne pour conseruer le repos public: C'est ce qui iustifie à tout le monde que ce n'a pas esté par induction, mais l'intereſt propre du païs qui l'a fait desirer. Aussi le profit qui prouiendra de la charge de Surintendant des mers est si necessaire à l'Estat, que le feu Roy lors de la negotiation de la trefue en Flãdres, ne pressoit le President Ianin d'aucune chose plus ardemment que d'attirer en son Royaume la compagnie du negoce & commerce des Indes. Tous les Rois vos predecesseurs & leurs Ministres ont ignoré ce secret, ou s'ils l'ont sceu, ils n'ont pas trouué l'inuention de le mettre en œuure comme vous auez fait, ce qui rendra vn iour V. M. aussi puissante en mer, qu'elle est maintenant en la terre.

Monsieur se plaint de la prison du Colonel, de la mort de Chalais, & de Bouteuille: mais à qui s'en doit-il prendre qu'au Cogneux, qui expressément auoit intention de

les perdre? Car il s'eſt vãté pluſieurs fois (en preſence de pluſieurs perſonnes de qualité qui luy maintiendront) qu'il n'auoit tenu qu'en luy qu'il n'euſt ſauué la vie à Chalais, ſi Monſieur de Belle Garde qui eſtoit ſon parent, (alors ſon ennemy iuré) n'en euſt pourſuiuy l'abolition. Il ne peut non plus deſaduoüer qu'il ne ſoit vne des cauſes eſſentielles de la mort du Mareſchal d'Ornano. Madame la Ducheſſe de Guiſe iuſtifiera mon dire, laquelle eſtant portée d'vne meſme volonté que la Reyne Mere au mariage de Monſieur & de Madamoiſelle ſa fille, ſupplia auec paſſiõ la Reyne Mere à fin qu'elle obtinſt de V.M. la liberté du Mareſchal: iugeant, ceſte prudente & ſage Princeſſe, qu'vn mariage deſiré de tout le mõde, ſi fauorable à l'Eſtat, & ſi auantageux à ſa maiſon, ne deuoit point eſtre meſlé de fiel, de douleurs, & de larmes. La Reyne Mere luy promit d'en parler, l'aſſeura que V.M. en ſa conſideration le mettroit en liberté. Le Cogneux ayant eu aduis de ceſte loüable & ſainte reſolution, au lieu d'y contribuer du ſien, comme les faueurs qu'il auoit receuës du Mareſchal, & peu de temps en çà de ſa femme, luy obligeoient, qui mal

conſeillée, & pour ſon malheur auoit eſcrit vn billet à Monſieur, par lequel elle le ſupplioit, auec inſtance, de ſe ſeruir de luy. Le Cogneux n'eſtant point touché de ce bien ſignalé, qui fut cauſe de ſa fortune, n'eſtant auparauant en aucune conſideration auprés de Monſieur, redoubla ſes viſites & ſes pourſuites auprés de Madame de Guiſe, à fin de la diuertir, & luy repreſenta auec chaleur ce qui luy faiſoit croire qu'il procedoit fidellement, que la liberté qu'elle procuroit du Mareſchal eſtoit vn moyen aſſeuré pour empeſcher le mariage de ſa fille: d'autant qu'il auoit touſiours reconneu en ſes diſcours vne grande auerſion à la maiſon de Guiſe, de l'inclination, de l'amour & autres intereſts, au mariage que l'on luy propoſoit de la fille de Monſieur le Prince, qu'eſtant ſon ſeruiteur, il l'en aduertiſſoit, que ſi elle ſe vouloit deſiſter de ceſte pourſuitte, il diſpoſeroit ſon Maiſtre, & le feroit cõſentir à l'accompliſſemẽt de ce mariage. Ainſi qu'il auoit promis à Madame de Guiſe, il fut fait, & le pauure Mareſchal demeura priſonnier. Il en fit encore ioüer vne autre en meſme temps qui luy donna au moyen de Puylaurent l'entiere poſſeſſion du pouuoir où il eſt, pour ce qu'ayant

reconneu que l'affection de Monsieur estoit my-partie entre vn autre & Puylaurent, & que la fortune deliberoit de quel costé elle se tourneroit : il iugea Puylaurent plus opportun, plus paré, & plus susceptible de ses fourberies, que l'autre qui estoit plus vif & plus brusque : ce qui le fit ranger de son costé, & trauailla tellement que celuy-là fut chassé, & Puylaurent demeura fauory de nom, & luy en effet. Voila le subiet principal de l'intrinsé que liaison de Puylaurent & du Cogneux, & en suitte de la ruyne & miserable estat où par ses pernicieux conseils il a reduit son Maistre, l'ayant mis en la posture de son Apophthegme ordinaire disant, Qu'vn fils de France est tousiours assez regardé & considerable, quand il peut faire pitié; c'est-là où il l'a desiré: aussi l'on dit que le lyon n'est iamais mieux que quand la fiéure le trauaille.

SIRE, Il y a des enchantemens qui ne se peuuent oster de ceux qui en sont charmez, qu'en les rechargeant à d'autres. Et nous voyons que ceux qui sont attaints de crimes particuliers, croyent qu'en les reprochans aux plus gẽs de bien, ils en sont estimez tres-innocents. Aussi le Cogneux qui par tout est reputé pour vn empoisonneur ordinai-

re, obiecte aux personnes les plus saintes & integres, qu'ils ont fait donner le boucon au Cardinal de Berule, au Mareschal d'Ornano, grand Prieur, & à Fancan, bien qu'aucun ne doute qu'ils ne soient tous decedez de leur mort naturelle. Que si l'on eust auãcé la vie du Cardinal de Berule, les Peres de l'Oratoire ne se fussent pas teus, ils n'en ont pas seulement eu le soupçon, sçachant tous qu'il est mort de repletion. Le Mareschal d'Ornano le matin mesme dont il mourut, son Medecin vint trouuer ses freres, i'estois en leur compagnie, où il nous fit le raport de sa maladie, & de sa fin, sans nous parler de la moindre apparence de poison ; mais bien qu'il estoit mort, comme i'ay cy dessus dit, d'vne suppression d'vrine. Monsieur de Vendosme est Iuge & tesmoin si son frere a esté violenté, l'on l'a tasté assez sur ce subiet, & s'en est mocqué. Le grand Prieur a tousiours esté tres-mal sain & fort incommodé de la pierre. Brayer Medecin de Mõsieur le Comte, & Riolant Medecin ordinaire du grand Prieur, qui l'ont traitté, sont tous tesmoins du gẽre de son mal. Fancan est mort de desplaisir, touché, comme l'on croit, d'vn remords de conscience, de ce qu'estant Prestre il auoit eu de trop

estroites communications auec ceux de la Religion pretẽdue, dont il auoit beu à longs traits le venin de leurs faulses maximes ; ce qui l'auoit rendu ennemy iuré du S. Siege. L'on croit que le Cardinal Spada Nonce du Pape se plaignit & demanda Iustice à V. M. de la part de son Maistre au subiet de quelques escrits scandaleux que ledit Fancan auoit publiez cõtre l'hõneur de sa Saincteté, c'est ce qui donna lieu à sa prison, outre les diuerses menées qu'il auoit faites, tant auec les estrangers ennemis de l'Estat, qu'auec les factieux du Royaume, & les insupportables & scandaleuses médisances de vostre personne, & de ce qui vous touche de plus prés. Si le Cogneux se pouuoit aussi bien purger de l'empoisonnement de sa troisiéme femme & de sa fille (desquels crimes la mere & les parens de la défunte en poursuiuent la Iustice) & du soupçon de la seconde, comme sont vos Ministres de toutes faulses accusations, il n'auroit pas l'ame si bourellée qu'il a : car presque toutes les nuits il est furieusement tourmenté d'ombres, de spectres, & de fantosmes, qui le pressent fort viuement en Lorraine, & le contraignirent d'auoüer en bonne compagnie, contre son sentiment ordinaire, estant

170

impie iuſques au huictiéme degré, qu'il commençoit à reconnoiſtre par ces viſites de nuit qu'il y auoit vn Dieu. Auſſi les meſchans ſont tourmentez iuſques aux ſonges par la ſyndereſe & repreſentation de leurs crimes: teſmoin cét Empereur Romain, qui toutes les nuits liſoit dans vn liure en dormant, les meſchancetez qu'il auoit commiſes. I'ay veu la lettre qui fut enuoyée à Paris par vn Gentil-homme qui eſtoit preſent lors qu'il tint ce langage.

SIRE, les choſes longues quoy que bonnes ſont touſiours ennuyeuſes: ce qui me fera finir ſans m'arreſter dauantage aux autres bagatelles contenues en tous leurs eſcrits qui ont eſté ſi ſouuent rebatues, & auſquelles l'on a reſpondu tant de fois. Et finiray ce diſcours par la reſponſe tres-celebre que fit l'Empereur Theodoſe ſur quelques médiſances qui auoient eſté publiées contre la Majeſté Imperiale. Quand quelqu'vn, diſoit-il, a médit de l'Empereur, ſi ç'a eſté par legereté, il le faut mépriſer; ſi par folie & ignorance, il en faut auoir pitié; ſi par malice & par iniure, il leur faut pardonner. V. M. fera le ſemblable, car les vns l'ont offencée par ignorance & legereté: à ceux-la il faut vn ſimple pardon, puis que la creduli-

té eſt pluſtoſt erreur que coulpe, qui doit eſtre neantmoins tres-éloignée du Prince: mais pour le regard du Cogneux qui a peché d'vne pure malice, par folie, & par legereté, il luy faudra vn Iubilé particulier pour expier ſes crimes atroces, qu'il obtiendra facilement de ſa Saincteté, lors qu'à voſtre recommandation il ira à Rome querir le chapeau de Cardinal que vous luy auez promis en recompenſe des ſeruices ſignalez qu'il a rendus à V. M. & des bons conſeils qu'il a donnez à ſon Maiſtre.

FIN.